

n°2 - Janvier 2019



Lettre info' SCoT n°2

Edito du Président

Les travaux du schéma de cohérence territoriale sont pilotés par le Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne, un établissement public de coopération intercommunale créé en 2015 par la volonté des élus.

Ce document d'urbanisme fédère donc les quatre communautés de communes Pays Gentiane, Pays de Mauriac, Pays de Salers et Sumène-Artense. Son objectif est de préciser notre vision commune du territoire sur le long terme : en effet, celui-ci dispose d'atouts incontestables qu'il convient de conforter pour développer son attractivité.

Nous avons débuté notre réflexion par la réalisation d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement, dont nous vous présentons ici les principaux constats ainsi que les premiers enjeux.

Ceux-ci constituent à la fois la base d'une ambition pour le Haut Cantal Dordogne et le socle de la réflexion permettant d'élaborer le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de notre territoire.

Ce sera par la qualité des échanges, des propositions techniques, de la concertation avec le public et par l'appui et l'implication des élus du territoire, que le SCoT du Haut Cantal Dordogne répondra aux enjeux d'aujourd'hui et de demain...et que naîtra une coopération entre nos territoires, essentielle pour construire le territoire à horizon 2040.

En ce sens, Saint-Exupéry disait : « pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas (seulement) de le prévoir, mais (bien) de le rendre possible ».

Au nom de tout le comité syndical et en mon nom propre, je vous présente tous mes vœux de bonne et très heureuse année 2018, des vœux de santé, de prospérité et d'amitié.

Marc Maisonneuve
Président du Syndicat Mixte

L'attractivité territoriale au cœur des enjeux d'un territoire « extra-ordinaire »

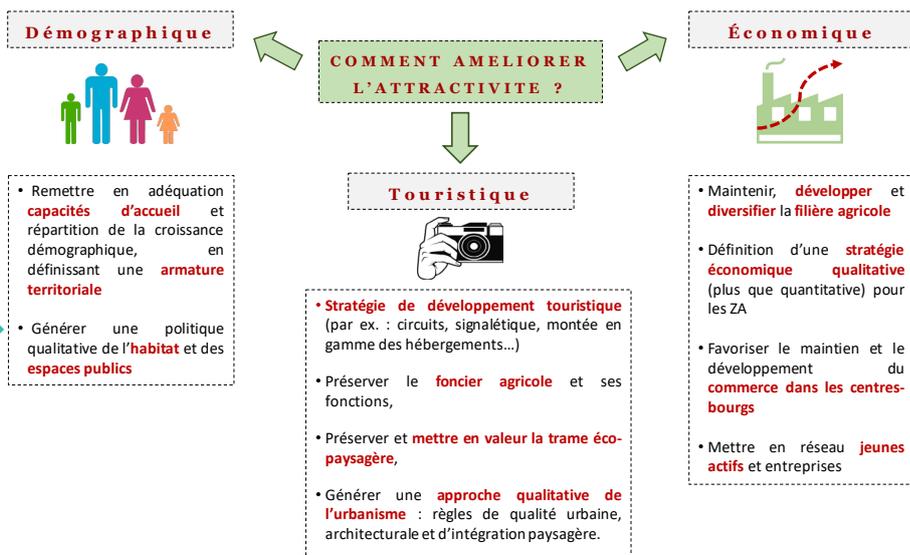
Le diagnostic révèle des chiffres souvent singuliers sur le territoire, et qui sont souvent mal connus. Le décalage entre l'image que renvoie le territoire et la réalité établie est ainsi une des caractéristiques de ce territoire qui « sort de l'ordinaire ». Certaines difficultés sont bien connues : perte d'habitants, désengagement des services publics, vieillissement de la population... mais sont souvent amplifiées. Pire, certaines contre-vérités plombent l'image du territoire : on entend souvent « qu'il n'y a pas assez d'emplois dans le Cantal », alors que l'un des enjeux révélés par le SCoT est justement de faire venir des actifs pour pourvoir les emplois existants et créés sur le territoire.

L'accent est donc mis sur les nombreux atouts du territoire, ceux qui sont bien connus : une agriculture emblématique et puissante, un cadre de vie privilégié, une gamme d'équipements satisfaisante ; et ceux qui le sont moins : un potentiel touristique encore important, une armature commerciale très supérieure à la moyenne, des filières économiques qui recrutent. Il place au centre de sa réflexion la notion d'attractivité territoriale au sens large, c'est à dire englobant l'attractivité économique, l'attractivité résidentielle, l'attractivité touristique.

Le SCOT : la bonne échelle d'action

A l'échelle communale, promouvoir l'habitat et les commerces de centre-village ou centre-bourg est plus délicat à mettre en œuvre, surtout si les communes voisines n'ont pas pris ce parti !

L'échelle d'action du SCoT permettra de dépasser les concurrences locales et de tirer l'ensemble du territoire vers le haut.



Les principales étapes de concertation qui ont permis d'aboutir au diagnostic territorial :

Août 2017 : Ateliers territoriaux dans les communautés de communes,

Octobre 2017 : Atelier d'émergence, réunion de cadrage avec les services de l'Etat,

Décembre 2017 : Ateliers thématiques diagnostic,

Début 2018 : Terrain, portraits d'habitants, recensement des pôles commerciaux et économiques,

Mai 2018 : Présentation des enjeux du diagnostic au comité syndical,

Juin 2018 : Présentation des enjeux du diagnostic aux personnes publiques associées,

Septembre-novembre 2018 : Présentation du diagnostic en séance plénière à tous les élus du territoire, diffusion d'une version papier dans toutes les mairies.



Les grands enjeux transversaux du diagnostic

Le diagnostic a repéré quatre enjeux transversaux qui constitueront la base de réflexion du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Celui-ci devra définir des objectifs politiques pour chaque enjeu du diagnostic.



Préserver et valoriser les paysages et les ressources

La qualité paysagère est un atout compétitif majeur pour l'attractivité du territoire, qu'elle soit touristique, mais aussi résidentielle ou économique. De nombreuses protections règlementaires permettent de préserver ces paysages, mais sont parfois perçues comme des contraintes. L'enjeu du SCoT est alors de s'emparer de ces dispositions pour en faire des atouts de développement profitant à l'ensemble du territoire.



Développer et diversifier les activités agricoles

Le diagnostic met en avant une activité agricole emblématique et qui constitue le pilier identitaire (via ses labels emblématiques fromagers/viande), paysager (rôle d'entretien des espaces ruraux) et économique (17% de l'emploi total du territoire). Les enjeux sont reliés à la pérennisation des nombreuses exploitations que compte le territoire et à leurs besoins de diversification.



Mettre en œuvre une attractivité économique et commerciale

Les enjeux économiques s'articulent avant tout autour de l'accompagnement des activités et de l'aménagement qualitatif des secteurs économiques ou commerciaux, qui disposent déjà de ressources foncières suffisantes pour continuer à se développer. Le diagnostic a ainsi mis en avant une armature commerciale (notamment de proximité), plus importante que dans des territoires comparables, qu'il convient de conforter.



Revitaliser les centres-bourgs et centres-villages

L'attractivité territoriale de ces lieux emblématiques a souvent été mise à mal par l'urbanisation récente, qui a privilégié les zones d'extensions périphériques. Le SCoT y concentre plusieurs enjeux (résorption des logements vacants, consolidation des commerces de proximité, meilleur partage et aménagements de l'espace public au profit des piétons) qui permettront d'en (re)faire les lieux de vie privilégiés.

Les annexes du diagnostic : des outils d'aide à la décision

Cinq atlas (enjeux biologiques, agricoles, forestiers, paysagers, touristiques), et deux états des lieux des zones d'activités et des pôles commerciaux sont annexés au diagnostic. Ces documents serviront de base à la réflexion du PADD et à décliner localement les orientations du SCoT. Cette mine de connaissance est également à disposition des PLU(i) pour leur servir d'outil d'aide à la décision.

Les élus du SCoT sur le terrain

Le 27 septembre, le syndicat mixte a organisé une séance de travail « *in situ* », lors de laquelle des thématiques liées au diagnostic SCoT ont été abordées sur quatre sites représentatifs d'enjeux importants sur le territoire :

- Projets et enjeux pour la revitalisation des centres-bourgs à Mauriac,
- Développement économique et artisanal sur la zone d'activités Sumène-Artense à Ydes,
- Développement du tourisme et valorisation patrimoniale à Menet,
- Activités agricoles, valorisation des énergies renouvelables, attractivité touristique depuis le Col de Néronne.

Au cours de cette journée, les élus ont pu partager des expériences positives et innovantes réalisées ou en cours de réalisation sur le territoire telles que l'action de revitalisation du centre-bourg de Mauriac, l'aménagement de la ZA Sumène-Artense à Ydes, la labellisation de Menet en tant que « petite cite de caractère », la création d'une centrale de méthanisation à Saint-Bonnet de Salers, l'accompagnement des éleveurs par la coopérative de transhumance et d'amélioration de structures agricoles. Autant d'échanges avec les acteurs du territoire sur lesquels le SCoT pourra capitaliser.

La concertation se poursuit : une volonté de transparence et d'implication citoyenne

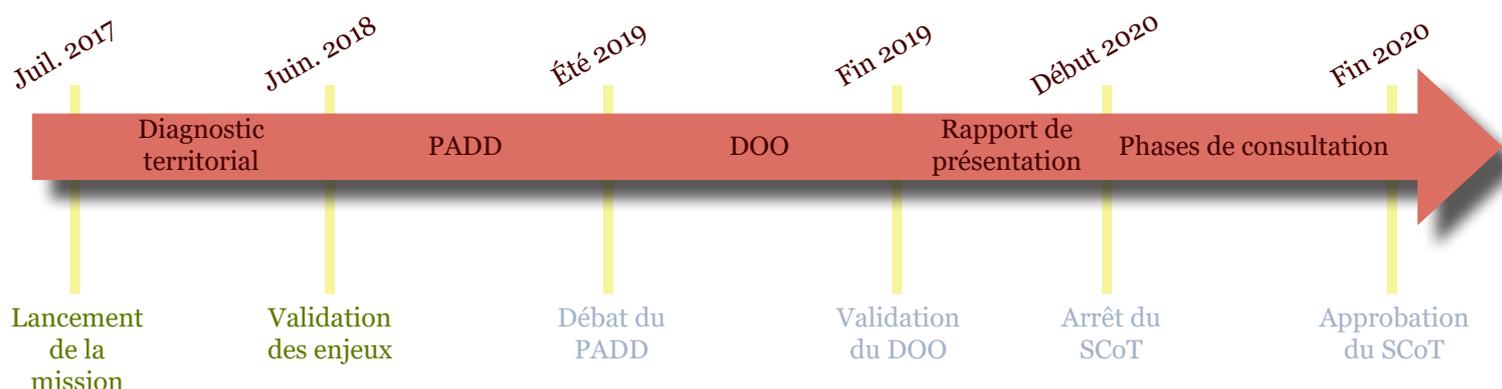
Pendant l'élaboration des pièces du SCoT (diagnostic, état initial de l'environnement, puis projet d'aménagement et de développement durables et document d'orientations et d'objectifs) et jusqu'à leur approbation, le Syndicat Mixte met plusieurs outils à la disposition des acteurs et des habitants du territoire pour participer à l'élaboration :

- En plus de la présente lettre d'information et du site internet, un registre de concertation accompagné des documents provisoires constitutifs du SCoT est désormais disponible, depuis le 1^{er} décembre 2018, au siège administratif du Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne, des communautés de communes et communes pendant les heures d'ouverture au public.
- Lors de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des réunions publiques seront organisées les mercredi 17 avril et jeudi 18 avril 2019 pour recueillir l'avis du plus grand nombre. Les informations relatives à ces réunions (lieux et horaires) seront communiquées par voie de presse et par le biais des supports de communication du Syndicat et des collectivités.

Calendrier / *L'élaboration du PADD est engagée*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la clef de voute du projet territorial contenu dans le SCoT. Il tire les enseignements du diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement et exprime les grandes orientations de la politique d'aménagement et de développement à horizon 20 ans.

Si le PADD n'est pas directement opposable, chacun de ses axes devra être décliné dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO), qui est le document opposable aux opérations et documents de rang inférieur visés par le code de l'urbanisme, notamment les plans locaux d'urbanisme (PLU).



Le territoire du SCoT s'élargit !

À partir du 1^{er} janvier 2019, le Pays Gentiane va intégrer quatre nouvelles communes : **Chanterelle, Condat, Montbou-dif et Saint-Bonnet-de-Condât**, ce qui fera évoluer le périmètre du SCoT.

Bienvenue à ces communes qui seront intégrées dans le diagnostic territorial et qui nous rejoindront à l'heure de la validation des choix d'objectifs pour notre projet d'aménagement et de développement durables (PADD).



Contact/Informations

Pierre FLEURANT
Chargé de mission SCoT

Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne
Parc d'activités Sumène Artense
Pépinière d'entreprises
15 210 YDES

04.71.67.45.12
scot.hcd@orange.fr

● Toujours plus d'infos sur le site www.scot-hcd.fr
Toutes les actualités, documents d'étape,
atlas sont consultables en ligne.